

RÈGLEMENT N° 502-2026

RÈGLEMENT NO. 502-2026 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 208 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 208 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISTE MULTIFONCTIONNELLE (SECTEUR VILLAGE)

ATTENDU QUE la Municipalité de Frontenac souhaite améliorer les infrastructures de loisirs pour répondre aux besoins de sa population;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public de promouvoir les saines habitudes de vie et de favoriser l'activité physique;

ATTENDU QUE la construction d'une piste multifonctionnelle dans le secteur du village permettrait d'offrir un espace sécuritaire et accessible à tous les citoyens, incluant les piétons, cyclistes et autres usagers;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des plans et devis préparés à cet effet;

ATTENDU QUE le coût estimé des travaux et des frais connexes s'élève à 1 185 000 \$;

ATTENDU QU'il est nécessaire de financer cette dépense par un emprunt;

ATTENDU QUE la municipalité peut, en vertu de la Loi sur les compétences municipales, contracter un emprunt pour financer ce type de projet;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le **13 janvier 2026**;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le **13 janvier 2026** et que des copies ont été mises à la disposition du public ;

En conséquence, le règlement suivant portant le numéro **502-2026** soit adopté et décrète ce qui suit:

ARTICLE 1 :

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 :

Le conseil municipal est autorisé à payer les frais pour la réalisation du projet de construction d'une piste multifonctionnelle dans le secteur du village, comprenant notamment les travaux de conception, de préparation du site, d'aménagement, de construction, de signalisation, de drainage, de mesures de sécurité, de plantations, ainsi que tous les services professionnels, frais, contingences nécessaires et les taxes nettes à la réalisation complète du projet comme indiqué aux annexes « A et B », lesquelles font parties intégrantes du présent règlement.

Sont également autorisées les dépenses relatives à tout équipement, mobilier ou accessoire requis pour assurer la fonctionnalité et la sécurité de la piste multifonctionnelle.

ARTICLE 3 :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de **1 208 000 \$** pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4 :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme d'**UN MILLION DEUX CENT HUIT MILLE DOLLARS (1 208 000\$)** sur une période de 20 ans.

ARTICLE 5 :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6 :

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avèrerait insuffisante.

ARTICLE 7 :

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8 :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté le **3 février 2026**.

Gaby Gendron
Maire

Jean-Sébastien Roy
Directeur général et
greffier-trésorier

CERTIFICAT D'APPROBATION

Avis de motion :	13 janvier 2026
Dépôt du projet de règlement :	13 janvier 2026
Adoption :	3 février 2026
Avis public pour les personnes habiles à voter :	5 février 2026
Journée d'enregistrement :	12 février 2026
Résultat de la journée d'enregistrement :	
Dépôt des résultats de la journée d'enregistrement :	2026
Approbation du ministre des Affaires municipales :	2026
Entrée en vigueur :	2026
Affichage :	2026

Gaby Gendron
Maire

Jean-Sébastien Roy
Directeur général et
greffier-trésorier



ANNEXE A

MUNICIPALITÉ DE FRONTENAC
Règlement d'emprunt 502-206
Ajout d'une piste multifonctionnelle (secteur village)

Coût direct		
Ajout d'une piste multifonctionnelle secteur village		981 253,00
	Total du coût direct	981 253,00
	Taxe - TPS	49 062,65
	Taxe - TVQ	97 879,99
	Sous total - Coût des travaux taxes incluses	1 128 195,64
	Taxe - TPS - Remboursé à 100 %	(49 062,65)
	Taxe - TVQ - À payer 50 % - Le nette est présenté dans les frais incident	(97 879,99)
	Grand total du coût direct	981 253,00
Frais incidents		
Honoraires professionnels		147 187,95
Taxe - TVQ - 50% à payer		56 280,99
	Sous total des frais incidents taxables	203 468,94
Frais de financement et/ou d'émission (2%)		23 694,44
	Grand total des frais incidents	227 163,38
	Grand total de la dépense	1 208 416,38
	Calcul du pourcentage admissible des frais incidents	23,15%
	Grand total de la demande de l'emprunt	1 208 416,38

Préparer par: Jean-Sébastien Roy, directeur général
En date du: 6 janvier 2026

Signature _____

ANNEXE B

Évaluation préliminaire (Étape 90 %)



MUNICIPALITÉ DE FRONTENAC

Amélioration de la sécurité et de la mobilité durable sur la route 204
Ajout d'une piste multifonctionnelle (Secteur Village) - Côté Nord

N° dossier : SHE-25003053-A0

Date : 18 décembre 2025

Article	Description du travail	Unité	Quantité approx. a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
A	De la rue des Cèdres à la rue Principale (longueur de 550 m) <i>- Piste multifonctionnelle de 2,75 m de largeur</i>				
A.1	Organisation de chantier				
A.1.1	Organisation générale de chantier			forfaitaire	45 000,00 \$
A.1.2	Maintien de la circulation et signalisation durant les travaux, incluant accès aux commerces			forfaitaire	50 000,00 \$
A.1.3	Protection des services d'utilité publics, soutènement des poteaux			forfaitaire	5 000,00 \$
A.1.4	Déplacement d'un hauban d'Hydro-Québec			par d'autres	
	<u>Protection de l'environnement et contrôle de l'érosion</u>				
A.1.5	Protection de l'environnement et contrôle des eaux			forfaitaire	2 000,00 \$
A.1.6	Barrière à sédiments	m	50	8,00 \$	400,00 \$
A.1.7	Trappe à sédiments et berme filtrante	unité	2	750,00 \$	1 500,00 \$
	Sous-total - Organisation de chantier				103 900,00 \$
A.2	Eau potable				
A.2.1	Provision pour travaux de fouille exploratoire	unité	1	500,00 \$	500,00 \$
A.2.2	Protection des services d'eau potable existants			forfaitaire	1 000,00 \$
A.2.3	Vanne existante à ajuster avec cadre et couvercle anti-charrie	unité	2	1 000,00 \$	2 000,00 \$
	Sous-total - Eau potable				3 500,00 \$
A.3	Égout sanitaire				
A.3.1	Provision pour travaux de fouille exploratoire	unité	1	750,00 \$	750,00 \$
A.3.2	Protection des services d'égout sanitaire existants			forfaitaire	1 000,00 \$
A.3.3	Provision pour regard existant à ajuster	unité	1	250,00 \$	250,00 \$
A.3.4	Provision pour regard existant à ajuster incluant le remplacement du cadre et du couvercle et d'une section de béton	unité	2	1 000,00 \$	2 000,00 \$
A.3.5	Provision pour regard existant à ajuster incluant le remplacement du cadre et du couvercle, de la tête et des sections de béton sur une profondeur de 1,2 m à 1,8 m sous la tête de béton incluant la membrane de protection contre le gel	unité	3	2 500,00 \$	7 500,00 \$
	Sous-total - Égout sanitaire				11 500,00 \$

Évaluation préliminaire (Étape 90 %)



MUNICIPALITÉ DE FRONTENAC

Amélioration de la sécurité et de la mobilité durable sur la route 204
Ajout d'une piste multifonctionnelle (Secteur Village) - Côté Nord

N° dossier : SHE-25003053-A0

Date : 18 décembre 2025

Article	Description du travail	Unité	Quantité approx. a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
A.4	Égout pluvial				
	<u>Égout pluvial (chaînage 0+135 à 0+560)</u>				
A.4.1	Maintien des services opérationnels durant les travaux			forfaitaire	2 500,00 \$
A.4.2	Conduite et accessoires d'égout pluvial existants à enlever			forfaitaire	2 500,00 \$
A.4.3	Raccordement à l'existant	unité	2	2 500,00 \$	5 000,00 \$
A.4.4	Conduite (drain) 150 mm ø et accessoires (PEHD R320), incluant raccordement	m	15,0	225,00 \$	3 375,00 \$
A.4.5	Conduite (drain) 200 mm ø et accessoires (PEHD R320), incluant raccordement	m	3,0	250,00 \$	750,00 \$
A.4.6	Conduite 300 mm ø et accessoires (PVC, DR-35)	m	26,0	250,00 \$	6 500,00 \$
A.4.7	Conduite 450 mm ø et accessoires (voir devis)	m	72,0	275,00 \$	19 800,00 \$
A.4.8	Conduite 600 mm ø et accessoires (voir devis)	m	194,0	350,00 \$	67 900,00 \$
A.4.9	Regard préfabriqué en béton armé, 900 mm ø	unité	1	6 000,00 \$	6 000,00 \$
A.4.10	Regard préfabriqué en béton armé, 1200 mm ø	unité	1	7 000,00 \$	7 000,00 \$
A.4.11	Regard-puisard préfabriqué en béton armé, 1200 mm ø	unité	3	7 000,00 \$	21 000,00 \$
A.4.12	Regard-puisard préfabriqué en béton armé, 1500 mm ø	unité	1	8 000,00 \$	8 000,00 \$
A.4.13	Provision pour regard existant à ajuster	unité	3	500,00 \$	1 500,00 \$
A.4.14	Puisard préfabriqué en béton armé, 600 mm ø, incluant branchement	unité	7	5 000,00 \$	35 000,00 \$
A.4.15	Puisard préfabriqué en béton armé, 600 mm ø, incluant branchement et raccordement à la conduite pluviale existante	unité	2	5 500,00 \$	11 000,00 \$
A.4.16	Puisard hors chaussée existant à déplacer incluant conduite de branchement et raccordement	unité	3	3 500,00 \$	10 500,00 \$
A.4.17	Réceptacle de puisard 350 mm x 600 mm incluant branchement	unité	1	2 000,00 \$	2 000,00 \$
A.4.18	Provision pour nouveau puisard hors chaussée 600 mm ø	unité	1	5 500,00 \$	5 500,00 \$
A.4.19	Pièce d'extrémité biseautée en béton armé, 600 mm ø	unité	1	2 000,00 \$	2 000,00 \$
A.4.20	Mur para-fouille en béton armé L300 x H400 x 2400 long.	unité	1	1 500,00 \$	1 500,00 \$
A.4.21	Revêtement de protection en pierre calibre 100-200 mm (fossé)	t	50,0	35,00 \$	1 750,00 \$
A.4.22	Fossé à nettoyer	m	10,0	10,00 \$	100,00 \$
	<u>Tranchée drainante (chaînage 0+010 à 0+135)</u>				
A.4.23	Conduite d'égout pluvial PEHD, intérieur lisse, 300 mm ø perforé (R-320)	m	105,0	220,00 \$	23 100,00 \$
A.4.24	Regard-puisard en PEHD, 600 mm ø (hors chaussée)	unité	3	4 000,00 \$	12 000,00 \$
	<u>Drain de fondation</u>				
A.4.25	Drain de fondation 150 mm ø	m	375	65,00 \$	24 375,00 \$
	<u>Nettoyage, inspections, essais et vérifications (BNQ 1809-300/2023)</u>				
	<u>Conduites en PVC</u>				
A.4.26	Nettoyage et inspection TV à la réception provisoire (incluant regards)	m	26	10,00 \$	260,00 \$
A.4.27	Nettoyage et inspection TV à la réception finale (incluant regards)	m	26	12,00 \$	312,00 \$
A.4.28	Vérification de la déformation des conduites à l'acceptation provisoire	m	26	2,00 \$	52,00 \$
A.4.29	Vérification de la déformation des conduites à l'acceptation définitive	m	26	2,00 \$	52,00 \$
	<u>Nettoyage, inspections, essais et vérifications (BNQ 1809-300/2023)</u>				
	<u>Conduites en béton armé</u>				
A.4.30	Nettoyage et inspection TV à la réception provisoire (incluant regards)	m	266	10,00 \$	2 660,00 \$
A.4.31	Nettoyage et inspection TV à la réception finale (incluant regards)	m	266	12,00 \$	3 192,00 \$
	Sous-total - Égout pluvial				287 178,00 \$

*** 1809-300/2023 ***

- 2 -

Évaluation préliminaire (Étape 90 %)



MUNICIPALITÉ DE FRONTENAC

Amélioration de la sécurité et de la mobilité durable sur la route 204
Ajout d'une piste multifonctionnelle (Secteur Village) - Côté Nord

N° dossier : SHE-25003053-A0

Date : 18 décembre 2025

Article	Description du travail	Unité	Quantité approx. a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
A.5	Branchements				
A.5.1	<u>Égout pluvial - tranchée individuelle (provision)</u>				
A.5.1.1	Unité de branchement 150 mm ø	unité	12	1 000,00 \$	12 000,00 \$
A.5.1.2	Conduite de branchement 150 mm ø	m	60	80,00 \$	4 800,00 \$
A.5.1.3	Unité de branchement 200 mm ø	unité	1	1 000,00 \$	1 000,00 \$
A.5.1.4	Conduite de branchement 200 mm ø	m	4	80,00 \$	320,00 \$
A.5.1.5	Unité de branchement 250 mm ø	unité	1	1 000,00 \$	1 000,00 \$
A.5.1.6	Conduite de branchement 250 mm ø	m	4	80,00 \$	320,00 \$
	Sous-total - Branchements				19 440,00 \$
A.6	Excavation 1^{re} classe				
A.6.1	Excavation de matériaux 1 ^{re} classe en dépenses contrôlées			allocation	25 000,00 \$
	Sous-total - Excavation 1^{re} classe				25 000,00 \$
A.7	Voirie - Piste multifonctionnelle sans banquette				
	Chaînage 0+010 à 0+135				
A.7.1	Terrassement et préparation de l'infrastructure (largeur théorique de 12 m)	m ²	1 500	8,00 \$	12 000,00 \$
	<u>Fondations (largeur variable)</u>				
A.7.2	Matériaux de remplissage, emprunt granulaire de classe « B »	t	300	15,00 \$	4 500,00 \$
A.7.3	Membrane géotextile grade R1 à la ligne d'infrastructure	m ²	540	5,00 \$	2 700,00 \$
A.7.4	Sous-fondation - 500 mm MG 112	m ²	675	24,00 \$	16 200,00 \$
A.7.5	Fondation supérieure - 200 mm MG 20	m ²	675	15,00 \$	10 125,00 \$
	<u>Revêtement bitumineux</u>				
A.7.6	Pianage à froid pour le raccordement longitudinal des revêtements en enrobés bitumineux de la chaussée existante (largeur de 0,3 m min.)	m	135	10,00 \$	1 350,00 \$
A.7.7	Couche de base, GB-20 (PG 58H-34 HRD) sur 120 mm	t	100	200,00 \$	20 000,00 \$
A.7.8	Couche de surface, ESG-10 (PG 58E-34 HRD) sur 60 mm	t	100	180,00 \$	18 000,00 \$
	Sous-total - Voirie - Piste multifonctionnelle sans banquette				84 875,00 \$
A.8	Voirie - Piste multifonctionnelle avec banquette				
	Chaînage 0+135 à 0+565				
A.8.1	Terrassement et préparation de l'infrastructure (largeur théorique de 9 m)	m ²	3 900	8,00 \$	31 200,00 \$

Évaluation préliminaire (Étape 90 %)



MUNICIPALITÉ DE FRONTENAC

Amélioration de la sécurité et de la mobilité durable sur la route 204
Ajout d'une piste multifonctionnelle (Secteur Village) - Côté Nord

N° dossier : SHE-25003053-A0

Date : 18 décembre 2025

Article	Description du travail	Unité	Quantité approx. a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
<u>Fondations (largeur de 6,1m) incluant les intersections</u>					
A.8.2	Matériaux de remplissage, emprunt granulaire de classe « B »	t	700	15,00 \$	10 500,00 \$
A.8.3	Membrane géotextile grade R1 à la ligne d'infrastructure	m ²	1 700	5,00 \$	8 500,00 \$
A.8.4	Sous-fondation - 500 mm MG 112	m ²	2 850	24,00 \$	68 400,00 \$
A.8.5	Fondation supérieure - 200 mm MG 20	m ²	2 850	15,00 \$	42 750,00 \$
<u>Béton de ciment</u>					
A.8.6	Bordure en béton de ciment (excluant fondations)	m	375	80,00 \$	30 000,00 \$
A.8.7	Trottoir de béton de ciment, 1,50m de largeur, incluant fondation (rue Saint-Jean)	m ²	120	200,00 \$	24 000,00 \$
A.8.8	Trottoir de béton de ciment, 1,50m de largeur, incluant fondation (traverse 3e Rang)	m ²	32	200,00 \$	6 400,00 \$
A.8.9	Trottoir de béton de ciment, 1,65m de largeur, excluant fondation	m ²	16	160,00 \$	2 560,00 \$
A.8.10	Musoir de béton	unité	1	750,00 \$	750,00 \$
<u>Revêtement bitumineux (Route 204)</u>					
A.8.11	Planage à froid pour le raccordement longitudinal des revêtements en enrobés bitumineux de la chaussée existante (largeur de 0,3 m min.)	m	430	10,00 \$	4 300,00 \$
A.8.12	Planage à froid pour le raccordement transversal des revêtements en enrobés bitumineux de la chaussée existante (largeur de 1,5 m min.)	unité	2	750,00 \$	1 500,00 \$
A.8.13	Couche de base, GB-20 (PG 58H-34 HRD) sur 120 mm d'épaisseur	t	225	200,00 \$	45 000,00 \$
A.8.14	Couche de surface, ESG-10 (PG 58E-34 HRD) sur 60 mm d'épaisseur	t	110	250,00 \$	27 500,00 \$
<u>Revêtement bitumineux (piste multifonctionnelle)</u>					
A.8.15	Couche de surface, ESG-10 (PG 58E-34 HRD), sur 60 mm d'épaisseur	t	100	220,00 \$	22 000,00 \$
<u>Signalisation et marquage</u>					
A.8.16	Prémarquage et marquage de la chaussée, époxy, ligne de rive			forfaitaire	5 000,00 \$
A.8.17	Prémarquage et marquage piste multifonctionnelle, époxy			forfaitaire	2 500,00 \$
A.8.18	Prémarquage et marquage du travers, époxy, bloc de 0,4m x 2,4 m			forfaitaire	2 500,00 \$
A.8.19	Panneau de signalisation existant et boîtes postales existantes à enlever et réinstaller			forfaitaire	1 000,00 \$
A.8.20	Panneau de signalisation à installer (nouveau)	unité	9	500,00 \$	2 500,00 \$
Sous-total - Voirie - Piste multifonctionnelle avec banquette					338 860,00 \$
A.9 Réfection des lieux et divers					
A.9.1	Entrées de cour gravelées (gravier ou pierre nette)	m ²	500	50,00 \$	25 000,00 \$
A.9.2	Entrées de cour pavées, 60 mm, ESG-10, PG 58-34	m ²	250	100,00 \$	25 000,00 \$
A.9.3	Gazon en plaques incluant terre végétale (lot)	m ²	1 000	15,00 \$	15 000,00 \$
A.9.4	Engazonnement par plaques sur 100 mm de terre végétale	m ²	2 000	14,00 \$	28 000,00 \$
A.9.5	Ensemencement hydraulique H-2 sans terre végétale	m ²	1 000	4,00 \$	4 000,00 \$
A.9.6	Réfection du site, nettoyage et mise en ordre			forfaitaire	2 500,00 \$
A.9.7	Allocation pour divers travaux de réfection en dépenses contrôlées			allocation	7 500,00 \$
Sous-total - Réfection des lieux et divers					107 000,00 \$

*** (Page 8/9)

- 4 -

Évaluation préliminaire (Étape 90 %)



MUNICIPALITÉ DE FRONTENAC


Amélioration de la sécurité et de la mobilité durable sur la route 204
Ajout d'une piste multifonctionnelle (Secteur Village) - Côté Nord

N° dossier : SHE-25003053-A0

Date : 18 décembre 2025

Article	Description du travail	Unité	Quantité approx. a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
	RÉSUMÉ				
A	De la rue des Cèdres à la rue Principale (longueur de 550 m) - Piste multifonctionnelle de 2,75 m de largeur				
A.1	Organisation de chantier				103 900,00 \$
A.2	Eau potable				3 500,00 \$
A.3	Égout sanitaire				11 500,00 \$
A.4	Égout pluvial				287 178,00 \$
A.5	Branchements				19 440,00 \$
A.6	Excavation 1re classe				25 000,00 \$
A.7	Voirie - Piste multifonctionnelle sans banquette				84 875,00 \$
A.8	Voirie - Piste multifonctionnelle avec banquette				338 860,00 \$
A.9	Réfection des lieux et divers				107 000,00 \$
	Sous-total des travaux				981 253,00 \$
	Frais incidents (15 %)				147 187,95 \$
	Sous-total				1 128 440,95 \$
	Taxes nettes (4,9875 %)				56 280,99 \$
	MONTANT TOTAL DE L'ÉVALUATION				1 184 721,94 \$
	arrondi à Prix de revient par mètre				1 185 000,00 \$ 2 150,00 \$

Les Services EXP inc.

Par: 
Frédéric Blais, ing.
N° OIQ : 5010692

Équipe technique :
Vincent Labattaglia, ing.
Luc Vallerand, T.P.

EXP-2025-12-18 (Page 9/9)

- 5 -